

Alors que les procédures se multiplient partout en France, ainsi Philippe TRIBAUDEAU, président de l'association "Une Terre pour les EHS", a déposé plainte en juin 2023 contre le Préfet des Alpes-de-Hautes-Provence ; une manifestation de soutien aura lieu à DIGNE (04) le jeudi 20 juillet à 11h devant le Conseil Départemental. La Député européenne M. RIVASI sera présente, pour demander une audience au Préfet et donner une conférence de presse à 12h.

A VALENCE, une nouvelle décision de justice en faveur d'une personne électro-hypersensible a été rendue. Voici le communiqué transmis par le Cabinet de Maître Jean-Pierre JOSEPH :

<https://collectif1815.over-blog.com/octogenaire-porteuse-d-un-pacemaker-ehs-ell-obtient-le-retrait-du-compteur-communicant.valence-juin-2023>

Communiqué:

Le 29 juin 2023, le juge des référés du Tribunal judiciaire de VALENCE ordonne l'enlèvement d'un compteur "Linky" et son remplacement par un compteur classique, chez une dame de 84 ans, porteuse d'un pacemaker.

Madame S.P., âgée de 84 ans, est porteuse d'un pacemaker, et courant 2018, du jour au lendemain, est victime d'insomnies, de maux de tête, et surtout, de violentes douleurs thoraciques plusieurs fois par nuit, à heures fixes. Les médecins au départ, ne comprennent pas la cause, jusqu'au jour où l'un d'entre eux, lui fait observer que ces symptômes ont commencé lorsque son compteur électrique a été changé, au profit d'un compteur communicant par les ondes, dit "Linky". Elle découvre qu'elle est devenue électro hyper sensible, comme aujourd'hui au moins 1% de la population.

Désormais, pour éviter les pics de douleurs, elle sort quelques minutes sur sa terrasse, à heures fixes, plusieurs fois, toutes les nuits.

Elle s'adresse à ENEDIS qui ne veut rien savoir, et estime que ces symptômes n'ont rien à voir avec le compteur, malgré le fait que des centaines de personnes en France, se plaignant des mêmes symptômes, ont saisi la Justice.

Madame S.P. se décide donc elle aussi, à saisir la Justice, par l'intermédiaire de Me J.P. JOSEPH, Doyen du Barreau de Grenoble.

Par décision du 29 juin 2023, le Juge des référés du Tribunal Judiciaire de Valence :

- **Rappelle "qu'aucun texte n'oblige ENEDIS à installer des compteurs Linky..."**

- **Indique que "...Le contrat liant les parties oblige la société ENEDIS à fournir à sa co-contractante un compteur présentant des conditions de sécurité pour sa santé et sa vie sociale..."**, que ce compteur ne remplit pas ces conditions.

- **Dit que le principe de précaution "...crée une obligation pesant sur les autorités publiques à laquelle la société ENEDIS ne saurait se soustraire dans la mesure où elle est chargée d'une mission de service public..."**

- **Ordonne l'enlèvement du compteur communicant par les ondes, dit "Linky" et son remplacement par un compteur "classique".**

Le Collectif 1815 remercie vivement cette Dame qui avec la force de ces 84 ans n'a en rien hésité pour faire valoir ses droits. Nous souhaitons à tous ceux, qui comme elle, trouve la force de revendiquer leur statut de citoyen : Courage et Pugnacité !

Attendre n'est pas la solution ! L'EHS exige des EHS, l'exigence ; de ne céder ni à l'attentisme, ni aux bonimenteurs.